

PREMIÈRE PARTIE

EXERCICE 1 : HISTOIRE

1. → g ; 2. → c ; 3. → b ; 4. → d ; 5. → j ; 6. → f ; 7. → l ; 8. → e ; 9. → k ; 10. → h ; 11. → e ;
12. → m.

Barème : 0,25 point par item

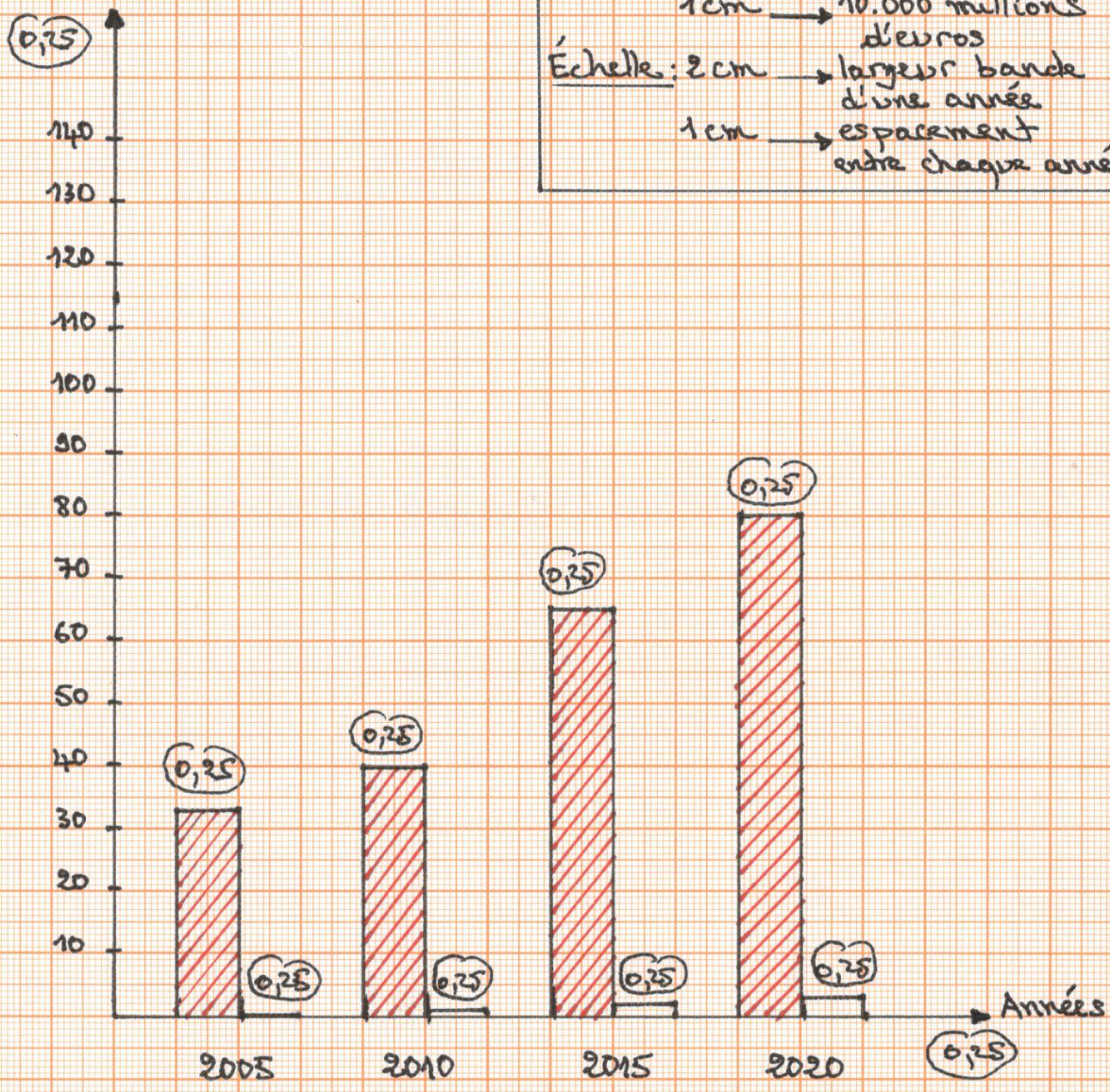
EXERCICE 2 : GÉOGRAPHIE

3/3

Dépenses publiques en milliers de millions d'euros

Échelle + légende → (0,25)

1 cm → 10.000 millions d'euros
 Échelle: 2 cm → largeur bande d'une année
 1 cm → espacement entre chaque année



Légende :

 Corée du Sud  Côte d'Ivoire

DIAGRAMME EN BANDE DES DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES À L'ÉDUCATION EN CORÉE DU SUD ET EN CÔTE D'IVOIRE DE 2005 À 2020

0,25

DEUXIÈME PARTIE

EXERCICE 1

Sujet : la diversification de l'économie de la Côte d'Ivoire : caractères et limites

INTRODUCTION

-Le candidat doit expliciter le sujet en définissant la notion de diversification de l'économie. La Côte d'Ivoire est l'une des économies assez dynamiques de l'Afrique de l'Ouest. Son économie est classée parmi les 10 premières du continent africain. Sa croissance économique soutenue s'établit à 6% en 2024 contre 6,5% en 2023. Cette réussite économique notable découle de la diversification de l'économie ivoirienne. La diversification économique consiste à varier la structure de production et d'échanges d'un pays ou l'élargissement de la gamme des activités pour réduire sa dépendance envers un seul secteur (comme les matières premières) et limiter les risques face aux chocs extérieurs.

-Le candidat doit poser la problématique : comment se fait la diversification de l'économie et quels en sont les obstacles ?

-Le candidat doit annoncer le plan : l'exposé s'articulera autour des caractéristiques de la diversification de l'économie en Côte d'Ivoire et ses limites.

*

* *

PREMIÈRE PARTIE : LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

-Le candidat doit montrer que les caractéristiques de la diversification de l'économie de la Côte d'Ivoire tiennent à renforcer la performance des productions agricoles, à réduire la dépendance aux matières premières, caractérisée par une transformation locale accrue des matières premières agricoles et l'expansion des secteurs minier, énergétique et des services.

-Le candidat doit caractériser deux activités des différents secteurs d'activités économiques qui contribuent à la diversification de l'économie de la Côte d'Ivoire.

1. La diversification de la gamme des productions agricole et l'autosuffisance alimentaire

-Le candidat doit citer au moins deux productions phares anciennes de la Côte d'Ivoire.

Les productions agricoles phares de la Côte d'Ivoire étaient le cacao (1,76 million de t en 2024 1^{er} RM), le café (24 657 t), le coton (347 922 t en 2023), la banane (334 000t en 2024, 1^{er} RA), l'ananas (18 516 t en 2024), les mangues (180 000 t, 1^{er} RA), l'huile de palme (329 913 t en 2024, 2^{ème} RA), etc..

-Le candidat doit montrer la diversification au niveau des productions agricoles.

Progressivement la diversification s'est faite par l'amélioration des performances de ces anciennes cultures et aussi avec gamme variée de nouvelles productions dont le caoutchouc (1,7 million de t en 2023, 1^{er} RA) et la noix de cajou (1 million de t en 2024, 1^{er} RM).

-Le candidat doit expliquer que l'un des axes de la diversification de l'économie est l'autosuffisance alimentaire.

En effet, la Côte d'Ivoire n'arrive pas à couvrir ses besoins en riz (2,5 millions de t en 2022), viande et produits dérivés et produits halieutiques (plus de 730 000 t en 2023 t).

En ce qui concerne le riz la Côte d'Ivoire est en 2024, le 1^{er} importateur en Afrique avec un montant de 433,26 milliards de F CFA en 2024. La production locale de riz n'était que de 1,56 millions de t en 2022. Elle a atteint exceptionnellement 2,1 millions de t en 2023.

L'objectif de l'État est de parvenir à l'autosuffisance. Un programme de développement de la riziculture (2020-2030) de 150 milliards de F CFA est mise en œuvre (mécanisation des cultures, amélioration des semences, irrigation...) pour réduire la forte dépendance aux importations, .

Quant à la production de viande et produits dérivés elle ne couvre que 49% des besoins. Les importations de viandes en 2024 étaient de 164 269 t équivalent carcasse. La production de viande porcine ne couvre que 20% des besoins (entre 60 00 t et 100 000 t.). En ce qui concerne les produits halieutiques, la Côte d'Ivoire fait face à un déficit structurel important en produits halieutiques, la production nationale ne couvrant que 14% à 30% des besoins. Ce déséquilibre entraîne des importations massives de poissons surgelés, coûtant plus de 300 à 518 milliards de FCFA par an.

La Côte d'Ivoire met en œuvre la Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA 2022-2026), visant à couvrir 70% des besoins en produits animaux et 65% en produits halieutiques d'ici 2026. Dotée de plus de 1000 milliards FCFA, cette stratégie vise à réduire la dépendance aux importations, moderniser les filières (bovine, porcine, avicole) et assurer la sécurité alimentaire.

2. La transformation locale (Agro-industrie) et expansion des activités industrielles

Le candidat doit montrer que la transformation locale des productions agricoles est un levier essentiel de la diversification.

Elle est devenue une priorité nationale pour créer de la valeur ajoutée, des emplois et mieux profiter des ressources nationales. C'est dans ce cadre que 40% de la production de cacao est transformée dans les 14 usines du pays dont l'usine GCB (San Pédro) inaugurée en 2023, d'une capacité de 240 000 T/an. Les productions de noix de cajou (30%), café (66%), coton (15%), caoutchouc (80%), mangue (- de 2%), bois d'hévéa (700 000 m³ de sciages par an), etc. sont localement transformées. La Côte d'Ivoire compte diversifier son économie en se fondant aussi sur d'autres ressources de son sous-sol, ses infrastructures et sources d'énergie.

3. L'expansion des industries extractives, zones industrielles et diversification énergétique

-Le candidat doit caractériser trois industries extractives de la Côte d'Ivoire.

Le sous-sol de la Côte d'Ivoire regorge de ressources minières telles que l'or, le nickel, le manganèse, le cuivre, bauxite, diamant, le coltan et les hydrocarbures. L'État ivoirien entend faire de l'industrie extractive un des piliers de l'économie. L'industrie extractive en Côte d'Ivoire est en plein essor, propulsée par des réformes structurelles depuis 2011 qui diversifient l'économie au-delà de l'agriculture. Elle est dominée par la production aurifère en pleine croissance. Le pays dispose de 14 mines industrielles (exemple : mines de Tongon, Ity, Yaouré) et de 149 mines artisanales en activité. Avec la découverte de l'important gisement aurifère dans les départements de Kani et Dianra la production atteindra 65 T. La production de pétrole brut a connu une hausse significative (+49,7%) après la mise en service du champ Baleine. Le pays vise une démultiplication de sa

production d'ici 2030. L'extraction minière représente environ 5 % du PIB et 13 % des exportations. Elle est perçue comme un pilier de la croissance économique et de la diversification.

-Le candidat doit montrer les infrastructures mises en place pour favoriser l'expansion industrielle.

Les zones industrielles mises aménagées sont des moteurs pour l'industrialisation. La zone industrielle Akoupé-Zeudji PK 24, près d'Abidjan, s'étend sur plus de 423 hectares et compte déjà 134 entreprises, dont 33 sont opérationnelles. Avec ce projet, l'ambition est de faire d'Abidjan un pôle industriel majeur en Afrique de l'Ouest. Le gouvernement espère que ces zones créeront près de 10 000 emplois et attireront des investissements de plus de 475 milliards FCFA.

Le programme Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois (DAICE), lancé en 2024 avec l'appui de la BAD, est le pilier stratégique de la Côte d'Ivoire pour transformer son économie. Doté de 194 millions de dollars, il vise à structurer les filières, améliorer l'accès au financement des PME et booster l'industrie.

La diversification énergétique avance et se concrétise par le développement de l'hydroélectricité (construction d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Bandama à Singrobo) afin de rendre l'énergie disponible et bon marché pour les industries. En outre la Côte d'Ivoire accélère le développement de l'énergie solaire pour diversifier son mix énergétique, dominé par le thermique et l'hydroélectricité. Avec l'inauguration en 2024 de la centrale de Boundiali (37,5 MW) et le projet de Kong (50 MW, prévu pour 2026), le pays vise 9 % d'énergie solaire d'ici 2030, s'appuyant sur des partenariats publics-privés.

4. La diversification des activités du secteur de services

Le candidat doit indiquer que la diversification de l'économie se fait notamment dans le secteur des services et la caractériser.

Le secteur des services en Côte d'Ivoire, l'un des piliers de l'économie (environ 45% du PIB en 2024), se diversifie activement au-delà du commerce traditionnel (intérieur et extérieur) vers les TIC, la finance, le tourisme, les transports et la logistique. Cette dynamique, soutenue par le PND 2021-2025, vise la modernisation et l'insertion dans les chaînes de valeur mondiales, boostant ainsi la compétitivité et l'emploi.

-La filière de la technologie des télécommunications, du numérique et des innovations : une filière en plein essor.

La diversification passe aussi par l'innovation. Le numérique représente actuellement 8% du PIB. Le programme « Côte d'Ivoire Numérique » fait d'Abidjan un lieu d'accueil pour les start-ups et les entreprises du secteur du numérique et des télécommunications. Il prévoit 2000 milliards de F CFA d'investissement d'ici 2030. Il a pour objectif, le développement des infrastructures numériques et de l'entrepreneuriat technologique.

-Les services financiers

Les services financiers en Côte d'Ivoire connaissent une forte croissance, marquée par la prédominance du mobile money (Orange Money, Wave, MTN, Moov) et un secteur bancaire en pleine expansion (Société Générale, BICICI, NSIA,...). Ils incluent banques, microfinances (SFD) et assurances, soutenus par une inclusion financière accrue via l'APIF-CI. L'État renforce la réglementation et leur dynamisation afin d'accompagner le développement des entreprises.

-Les activités touristiques en pleine croissance

La Côte d'Ivoire mise également sur le tourisme et l'hôtellerie (6,5% du PIB) pour diversifier son économie. L'État fait la promotion de la Côte d'Ivoire comme destination d'affaires et de loisirs. La Côte d'Ivoire dispose à cet effet de plusieurs atouts. À Grand-Bassam, ville classée patrimoine mondiale de l'UNESCO, les plages de sable fin, les bâtiments historiques et infrastructures pour

l'organisation de colloques et rencontres internationales (Sites historiques, écotourisme et colloques) attirent de plus en plus de visiteurs. En 2022, environ 2 millions de touristes ont visité la Côte d'Ivoire générant près de 500 millions de dollars de revenus. L'État prévoit investir avec des opérateurs privés 3200 milliards de F CFA (5,4 milliards de dollars) dans la modernisation des infrastructures dans le cadre du programme « Sublime Côte d'Ivoire ». L'objectif affiché est d'atteindre 5 millions de visiteurs, 750 000 emplois dont 230 000 qualifiés et doubler la part du tourisme dans le PIB en la portant à 12%.

-Les transports et la logistique : une modernisation accrue.

La Côte d'Ivoire diversifie activement son secteur transports/logistique pour soutenir sa croissance (7-10% du PIB), en se déplaçant du tout-routier vers le fluvial, le ferroviaire et la digitalisation. Des initiatives clés incluent le développement du transport lagunaire pour le fret, l'optimisation des corridors vers l'hinterland, et l'électrification de la mobilité urbaine (minibus Karsan).

DEUXIÈME PARTIE : LES LIMITES DE LA DIVERSIFICATION

La diversification économique en Côte d'Ivoire, bien qu'amorcée, reste limitée par de nombreux obstacles entre autres une forte dépendance aux matières premières (cacao, café, bois), une faible transformation locale, une prédominance du secteur informel, la fragilité du secteur privé, les obstacles structurels et financiers, la dette publique, la gouvernance et environnement des affaires.

Le candidat doit montrer trois limites à la diversification de l'économie.

1. La dépendance aux matières premières

La Côte d'Ivoire reste fortement tributaire de ses matières premières, notamment le **cacao** (dont elle est le premier producteur mondial avec environ 40 % de part de marché) et de **l'anacarde**. Cette dépendance structurelle crée des vulnérabilités majeures qui freinent la diversification économique et la transformation industrielle du pays. Les conséquences sont entre autres la vulnérabilité aux chocs de prix, la faible valeur ajoutée, la dépendance environnementale (l'expansion des plantations pour augmenter la production agricole aggrave les risques de déforestation), la précarité sociale (plus de 5 millions d'habitants dépendent directement du cacao).

2. La faible transformation locale

La base productive est encore peu diversifiée. Malgré des avancées, la valeur ajoutée générée localement sur les produits comme le cacao ou la noix de cajou demeure inférieure à son potentiel, empêchant une véritable industrialisation.

3. La fragilité du secteur privé, les obstacles structurels et financiers

Le tissu industriel est limité et peine à monter en gamme pour intégrer les chaînes de valeur mondiales.

Les banques restent réticentes à octroyer des crédits aux PME, jugeant le risque trop élevé : accès difficile au crédit pour les entreprises. Le coût de l'énergie et des transports parfois élevé, et un déficit en compétences techniques freinent la création d'industries diversifiées.

4. La dette publique, la gouvernance et environnement des affaires

Le relatif début de diversification de l'économie a été réalisé au prix d'un endettement excessif. La dette a fortement augmenté, passant de 37,2% du PIB en 2019 à 59,3% en 2024 (31 406,9 milliards fin 2024), limitant la marge de manœuvre budgétaire. Elle a un double effets :

- *levier de transformation* car la dette a permis d'élargir les relais de croissance. On observe une montée en puissance de la transformation locale, une expansion du secteur minier, ainsi qu'une hausse de la production de pétrole et de gaz, diversifiant ainsi les sources d'exportation au-delà des matières premières traditionnelles.
- *Effets d'éviction* car un service de la dette trop élevé peut réduire les marges budgétaires pour d'autres secteurs sociaux ou productifs essentiels à la diversification.

En ce qui concerne la gouvernance et l'environnement des affaires, malgré des réformes, l'incivisme fiscal et la corruption freinent l'investissement privé. Or, le manque de rentrées fiscales limite la capacité de l'État à investir dans les infrastructures (énergie, routes, zones industrielles) indispensables pour soutenir de nouveaux secteurs économiques.

5. La prédominance du secteur informel

L'économie est largement informelle, ce qui limite les recettes fiscales et l'expansion des entreprises structurées.

En Côte d'Ivoire, l'informel prédomine et est omniprésent dans le quotidien des Ivoiriens, allant du petit commerce de la rue aux services de transport (taxis-motos) et à l'artisanat. Il contribue entre 40% et 50% au PIB, à environ 80% des emplois globaux. Il freine la transformation structurelle nécessaire à une diversification durable de l'économie. Il mène une concurrence déloyale aux entreprises formelles soumises à une pression fiscale et réglementaire. En effet, il opère très souvent sans taxes ou très peu de taxes ni normes de sécurité. Le manque à gagner fiscal qu'il provoque pour l'État est estimé à 20 000 milliards de F CFA qui pouvaient être utilisés pour des investissements sociaux (constructions d'écoles, universités, centres de santé...) et productifs (infrastructures routières, industrielles, de production d'énergie...). La main d'œuvre mal formée de ce secteur limite l'adoption de nouvelles technologies afin de moderniser les moyens de production nécessaires au passage au secteur formel.

CONCLUSION

-Le candidat doit faire une conclusion en mentionnant que la diversification économique en Côte d'Ivoire, bien que progressant, est freinée par une dépendance persistante au cacao, une faible industrialisation locale et des déficits d'infrastructures.

-Le candidat fera, si possible, une ouverture en indiquant que les principaux défis incluent l'amélioration de l'environnement des affaires, l'accès au crédit, le développement des compétences et la réduction des disparités régionales pour passer d'une économie de matières premières à une économie manufacturière.

BARÈME : Introduction : 1point ; 1^{ère} partie : 3 points ; 2^{ème} partie : 2,5 points ; conclusion : 0,50 point.

EXERCICE 2

PREMIER SUJET

Commentaire de documents (CORRIGÉ)

Consigne 1 : Le candidat doit dégager une idée générale commune qui s'articule autour du processus d'accession à l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

Consigne 2 : Explique ce passage du document 1 : « à partir de 1945, en Côte d'Ivoire comme dans toutes les colonies françaises d'Afrique, la vie politique s'organise en prenant appui sur le Discours de Brazzaville (1944). »

-Le candidat expliquera d'abord ce qu'est le Discours de Brazzaville de 1944

Le Discours de Brazzaville a été prononcé par le général Charles de Gaulle le **30 janvier 1944**, à l'ouverture de la Conférence africaine française de Brazzaville (30 janvier au 8 février 1944) convoqué par le Comité Français de Libération Nationale a réuni tous les gouverneurs et un certain nombre de hauts fonctionnaires de la France.

-Le candidat indiquera le contexte et les buts de la Conférence de Brazzaville

Il s'agit de : réaffirmer l'autorité de la France sur ses colonies, par rapport au nouveau contexte international favorable à la décolonisation, et sa vocation civilisatrice (De Gaulle réaffirme la présence de la France en Afrique comme une mission de progrès moral, social et économique.) et d'annoncer l'établissement de nouveaux rapports entre la France et ses colonies. En outre, étant en pleine Seconde Guerre mondiale, saluer le rôle crucial de l'Afrique dans la résistance contre l'Allemagne nazie et surtout d'encourager les colonies à l'effort de guerre.

-Le candidat rappellera les recommandations de la Conférence de Brazzaville.

La Conférence africaine française de Brazzaville a fait un certain nombre de recommandations portant sur des réformes sociales, économiques, administratives et politiques :

→Les réformes sociales, économiques et administratives

- La suppression progressive du code de l'indigénat ;
- L'ouverture des emplois publics aux indigènes ;
- La possibilité de création d'associations et de syndicats professionnels africains ;
- L'accroissement des investissements, infrastructures et le développement de l'agriculture et d'unités industrielles dans les colonies.

→Les réformes politiques

La Conférence a admis le principe d'une large représentation des indigènes à l'assemblée nationale française dès la fin de la guerre. Cependant, elle exclut toute idée d'indépendance car l'indépendance même lointaine est écartée. Bien au contraire elle réaffirme l'emprise française sur les colonies.

-Le candidat expliquera comment, « à partir de 1945, en Côte d'Ivoire comme dans toutes les colonies françaises d'Afrique, la vie politique s'organise en prenant appui sur le Discours de Brazzaville » ?

La Conférence de Brazzaville de 1944 a servi de catalyseur aux réformes politiques en Côte d'Ivoire et dans l'Empire français après la Seconde Guerre mondiale. En promettant une plus grande participation des populations colonisées à la gestion de leurs propres affaires, ce discours a ouvert

une ère de nouvelles aspirations démocratiques, permettant l'émergence d'une vie politique structurée.

-Il s'agira pour le candidat d'expliquer l'application des recommandations de la Conférence de Brazzaville de 1944, dans la colonie de Côte d'Ivoire à partir de 1945.

En s'appuyant sur les recommandations de la Conférence de Brazzaville Félix Houphouët-Boigny crée en compagnie de ses collègues planteurs le Syndicat Agricole Africain (S.A.A.) le 10 juillet 1944. Il a amélioré les conditions de vie des planteurs africains de la colonie de Côte d'Ivoire. Dès lors la célébrité de Félix Houphouët-Boigny lui permit de triompher aux élections pour l'assemblée constituante d'octobre 1946. Ainsi, bien que conservateur, le discours a ouvert la porte à une représentation politique africaine au sein des institutions françaises, permettant aux élites locales de s'investir dans le jeu parlementaire.

Le Discours de Brazzaville a favorisé la structuration politique en Côte d'Ivoire car en s'appuyant sur ces nouvelles possibilités, des mouvements comme le RDA (Rassemblement Démocratique Africain) ont vu le jour, structurant l'action politique autour de revendications pour plus d'égalité, de citoyenneté et de dignité.

L'appui sur ce discours a permis aux premiers députés ivoiriens, tels que Félix Houphouët-Boigny, d'obtenir des victoires législatives essentielles, comme la **loi du 11 avril 1946** supprimant le travail forcé.

Consigne 3 : Apprécie ce propos de M. Félix Houphouët-Boigny : « c'est l'action du RDA de 1946 à 1956, puis au gouvernement avec ma nomination comme ministre en 1956 qui a enclenché le processus de décolonisation et permis de le conduire à terme. »

-Le candidat présentera succinctement M. Félix Houphouët-Boigny

M. Félix Houphouët-Boigny est né le 18 octobre 1905 à N'gokro. Il a été le premier président de la Côte d'Ivoire du 7 août 1960 au 7 décembre 1993. Il a joué un rôle important dans le processus d'accession à l'indépendance des pays d'Afrique noire française.

-Le candidat expliquera l'action du RDA, dont Félix Houphouët-Boigny est l'un des fondateurs, de 1946 à 1956 en faveur de la décolonisation d'abord.

Félix Houphouët-Boigny souligne avec justesse le rôle pivot du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) et de son propre engagement institutionnel dans l'émancipation des colonies françaises.

On peut apprécier ce propos à travers trois étapes historiques majeurs :

→ **De 1946 à 1956 : l'action du RDA en tant qu'éveilleur de la conscience politique**

Le Rassemblement Démocratique Africain (RDA), fondé en 1946, lors du Congrès de Bamako, a transformé la contestation sociale en une force politique organisée à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et Équatoriale française. Durant cette décennie, le RDA a mené une lutte parlementaire intense à Paris et sur le terrain, forçant les autorités coloniales à reconnaître les Africains comme des interlocuteurs politiques incontournables.

-Le candidat expliquera ensuite son action en tant que ministre dans le processus de décolonisation

→ **L'entrée, de M. Félix Houphouët-Boigny, au gouvernement (1956) : Le levier de la**

Loi-cadre

Sa nomination comme ministre dans le gouvernement de Guy Mollet le 1er février 1956 marque un tournant stratégique : le passage de l'opposition à la collaboration. En tant que ministre, il a été l'un des principaux artisans de la Loi-cadre en collaboration avec Gaston Deferre en 1956. Cette réforme capitale a accordé l'autonomie interne aux territoires d'outre-mer, instauré le suffrage universel et créé des conseils de gouvernement locaux.

Cette étape a permis aux élites africaines de se former à la gestion de l'État, préparant ainsi techniquement et politiquement les futures indépendances.

→**De la Communauté à l'indépendance : un processus conduit "à terme" (1958-1960)**

Le propos de M. Houphouët-Boigny valide sa vision d'une décolonisation négociée et progressive, par opposition à des ruptures brutales.

Ce processus, entamé par les réformes de **1946**, a abouti naturellement à la proclamation de **l'indépendance de la Côte d'Ivoire le 7 août 1960**.

-Il donnera son point de vue sur le propos de Félix Houphouët-Boigny en disant que **fort de ce qui précède, il a raison** mais il doit aussi le nuancer.

Félix Houphouët-Boigny a été un fervent partisan de la **Communauté française** proposée par Charles de Gaulle en 1958, prônant une union durable entre la France et ses colonies au sein d'un « État multinational ». Contrairement aux indépendantistes radicaux, il a défendu une décolonisation progressive via l'autonomie au sein de cet ensemble, le 4 décembre 1958, avant d'accéder à l'indépendance de la Côte d'Ivoire le 7 août 1960.

Nous pouvons dire que la puissance colonisatrice française tirant les leçons de la décolonisation en Indochine et en Algérie trouve qu'il est moins coûteux et avantageux d'octroyer l'indépendance à ces pays d'Afrique noire en continuant de tirer profit des richesses de ces anciennes colonies en signant des accords de coopérations léonins.

Barème : Consigne 1 : 1 point ; Consigne 2 : 3 points ; Consigne 3 : 3 points

DEUXIÈME SUJET. Situation d'évaluation

Consigne 1 : Le candidat identifiera un problème qui s'articulera autour d'une vision divergente du monde multipolaire.

Consigne 2 : Explique cette opinion de M. Dominique de Villepin : « Les États-Unis se mettent volontairement et indiscutablement hors du droit international en violant la charte et l'esprit des Nations unies ».

-Le candidat présentera d'abord M. Dominique de Villepin.

M. Dominique de Villepin est un ancien ministre des affaires étrangères et Premier ministre français.

-Le candidat indiquera le contexte dans lequel s'inscrit cette opinion.

Cette opinion de Dominique de Villepin s'inscrit dans un contexte géopolitique récent et tendu, marqué par une **opération militaire des États-Unis contre le Venezuela** en janvier 2026.

L'ancien Premier ministre français considère que cette action représente un basculement majeur où les États-Unis s'affranchissent délibérément de la légalité internationale au profit d'une logique de puissance impériale.

-Le candidat expliquera la violation de la charte et l'esprit des Nations unies.

La Charte de l'ONU repose sur la souveraineté des États et la sécurité collective. En agissant de manière unilatérale pour renverser ou capturer un chef d'État, les États-Unis rejettent ces principes fondateurs de l'ordre mondial issu de 1945.

-Le candidat expliquera la mise à l'écart des États-Unis, eux-mêmes, hors du droit international.

Selon Dominique de Villepin, l'intervention américaine visant à capturer le président en exercice du Venezuela, Nicolas Maduro, est une violation directe du droit international qui interdit à un État de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre ou de l'envahir.

Il y a absence totale de base légale à l'intervention américaine. En effet, rien dans le droit international ne permet à un pays de mener une opération militaire pour capturer le dirigeant d'un État souverain, même si ce gouvernement est jugé "détestable".

Consigne 3 : Apprécie cette affirmation de Ben Norton en t'appuyant sur les trois documents : « Il est aujourd'hui largement reconnu que le monde est multipolaire. »

-Le candidat situera le cadre de cette affirmation

L'affirmation de Ben Norton s'inscrit dans un débat central des relations internationales contemporaines.

-Le candidat donnera les éléments confirmant cette analyse

L'affirmation de Ben Norton, selon laquelle le monde est désormais largement multipolaire, reflète le consensus géopolitique actuel sur le déclin relatif de l'hégémonie américaine au profit de nouvelles puissances.

L'émergence de pôles d'influence variés (Chine, Russie, Inde, Turquie, Brésil) rend l'analyse multipolaire dominante face à l'unipolarité post-Guerre froide. En outre on observe un transfert de pouvoir de l'Ouest vers l'Est. Le passage d'un monde centré sur le G7 à un monde où le poids économique des BRICS+ dépasse celui du G7 en termes de PIB à parité de pouvoir d'achat.

-Le candidat indiquera les conséquences qui en découlent.

Ce paysage multipolaire engendre des rivalités accrues et des instabilités, car plusieurs acteurs cherchent à étendre leur influence via des moyens économiques et militaires.

-Il nuancera cette affirmation, en se fondant sur les 3 documents, en mettant en exergue la vision divergente du monde multipolaire par les différentes puissances et acteurs.

Alors que des pays comme la Chine, la Russie ou des blocs comme les BRICS+ voient la multipolarité comme un système d'**égalité souveraine** entre les nations, Rubio l'interprète strictement sous l'angle de la **rivalité impériale**. Pour Rubio, l'émergence d'autres pôles (Chine, Russie) n'est pas un progrès vers la démocratisation des relations internationales, mais une menace directe pour l'hégémonie américaine qu'il convient de contenir ou de vaincre.

Au lieu de s'adapter à un monde coopératif, Rubio prône une réaffirmation de la puissance américaine, notamment en Amérique latine (intervention de Donald Trump au Venezuela pour se réappropriier les ressources de ce pays) et dans l'Arctique (volonté des États-Unis d'annexer ou d'acheter le Groënland), pour empêcher ces nouveaux pôles d'y exercer la moindre influence.

Au total, le monde multipolaire pour Marco Rubio n'est qu'un autre nom pour la « guerre froide ». C'est la reconnaissance forcée que les États-Unis ne sont plus seuls au sommet, déclenchant une stratégie agressive pour restaurer une domination contestée.

Barème : Consigne 1 : 1 point ; Consigne 2 : 3 points ; Consigne 3 : 3 points